



# PROJET PEDAGOGIQUE

Saison 2024-2025

28/08/2024



## Table des matières

1. Présentation générale .....	4
2. Rappel d'éléments clés du cadre légal .....	5
3. Objectifs pédagogiques .....	6
4. Stratégie d'intervention .....	7
5. Les moyens mis à disposition.....	9
6. Evaluation et bilan .....	11
7. Annexes.....	13

Coordonnées de l'organisme organisateur  
Maison des Jeunes et de Culture du pays de Bégard  
17 rue de Guingamp  
22140 BEGARD  
02.96.45.20.60  
[accueil@mjcbegard.fr](mailto:accueil@mjcbegard.fr)

#### Lieu de l'accueil de loisirs et coordonnées du centre

Groupe scolaire Noël Bernard - Bégard

Rue Baloré

22140 Bégard

02.96.45.29.74

Déclaration : n° 0220490CL000323 (vacances d'automne, printemps et été)

**n° 0220490AP000224-E01 ( mercredis)**

Garderie Péder nec

22 Rue de Guingamp

22540 Péder nec

02.96.45.48.41

Déclaration : n° 0220490CL000123 (vacances de fin d'année et d'hiver)



# **1. Présentation générale**

Ce projet pédagogique concerne l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) du pays de Bégard pour la période des vacances estivales du 10 juillet au 18 août 2023. Le camp rattaché se déroulera au centre Forêt Bocage de la Chapelle Neuve. Il est soumis au même projet pédagogique, certains éléments complémentaires pourront être ajoutés.

## **L'organisme organisateur**

La MJC du pays de Bégard est une association à but non lucratif de type loi 1901. Créée en 1968, entre autre pour organiser le départ en colonie des enfants de son territoire, elle est aujourd'hui agréée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et titulaire d'un agrément de Jeunesse et Education Populaire 22JEP033 daté du 08 octobre 2004.

L'ALSH de la MJC de Bégard est un accueil collectif de mineurs (ACM) qui accueille des enfants de 3 à 17 ans. Ce projet pédagogique concerne uniquement l'accueil des 3- 11 ans.

## **Valeurs portées par la structure**

Le projet associatif de la MJC repose sur trois axes :

- Favoriser la rencontre, la mixité sociale, la convivialité
- Susciter l'engagement des habitants du territoire autour des enjeux sociétaux actuels
- Etre identifié comme un acteur essentiel du milieu associatif local et comme un lieu ressource

Notre centre de loisirs, en tant qu'élément d'une structure d'éducation populaire, se doit de respecter des valeurs fondamentales de laïcité, de démocratie, de respect, de tolérance et de solidarité.

Pour cela, elle prend les engagements éducatifs suivants :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté.
- Encourager une prise de conscience de l'individu, de sa place dans la société et permettre un regard critique sur cette dernière.
- Mettre en œuvre des pédagogies actives qui reposent sur le droit à l'expérimentation et au tâtonnement et où le sujet est à la fois apprenant et sachant. Chaque personne est porteuse de savoirs et d'expériences.

## **2. Rappel d'éléments clés du cadre légal**

Afin de s'assurer de la bonne compréhension et du respect du cadre légal imposé à toutes structures accueillant des mineurs, nous rappelons ici certains éléments clés :

- Le centre de loisir est un ACM (Accueil Collectif de Mineurs), spécifié ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement). Les textes règlementaires faisant foi sont donc ceux destinés à ces structures.
- Le taux d'encadrement est légalement fixé à 1 encadrant.e pour 12 enfants de plus de 6 ans et 1 encadrant.e pour 8 enfants de moins de 6 ans.
- Pour les baignades, outre la présence absolument nécessaire d'un surveillant de baignade qualifié (SB), le taux d'encadrement évolue comme suit :
  - Un.e animateur.trice obligatoirement présent.e dans l'eau pour 5 enfants de moins de 6 ans.
  - Un.e animateur.trice de préférence présent.e dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans.
- Les soins prodigués aux enfants sont systématiquement réalisés par l'assistant.e sanitaire (AS) et notés dans le carnet de d'infirmierie.
- Les activités sportives ou dites « à risque » (VTT, voile, kayak...) doivent être encadrées par des personnes qualifiées ou sont soumises à des conditions d'encadrement spécifiques. Il est important de vérifier les conditions légales lors de la conception et de la mise en œuvre des sorties et activités sportives.
- Les normes et réglementations en vigueur étant en constante évolution, il est vivement recommandé de se tenir informé.e et de les vérifier régulièrement.

### **3. Objectifs pédagogiques**

Dans le cadre des vacances d'été, nous poursuivons les objectifs suivants :

- Proposer une ouverture sur le monde aux enfants tout en développant la responsabilité et l'autonomie de chacun. Au travers des activités proposées, les enfants seront invités à se questionner et à adopter une posture plus responsable envers leur environnement (défini par environnement social, écologique et matériel).
- Garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants accueillis. Ceci inclus l'accueil et l'intégration d'enfants porteurs de handicaps, physiques et mentaux, la gestion du lien avec les familles et l'accompagnement de l'équipe d'animation tel que défini en objectif 1 du projet éducatif.
- Être un espace de découverte, d'expérimentation, de jeux et de joie en proposant des activités formelles et informelles (temps d'activités et temps de garderie) ludiques, coopératives et bienveillantes.
- Assurer la formation de l'équipe d'animation, en particulier des stagiaires (BAFA et formation supérieure), des animateurs.trice.s non qualifiés et des animateurs.trice.s BAFA récemment diplômé.e.s.

## **4. Stratégie d'intervention**

La mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs sera permise grâce à la mise à disposition des moyens suivants :

Objectif 1 : Proposer une ouverture sur le monde en assurant une démarche éducative

- Quatre axes principaux seront développés sur la période :
  - Ouverture sur l'étranger, le voyage, la différence.
  - Développer l'autonomie et la responsabilité chez l'enfant.
  - Ouvrir les champs des pratiques artistiques et culturelles pour l'enfant.
  - Sensibiliser à l'environnement, l'écologie et le vivant.
- Une thématique « Contes et histoires du monde » définit un cadre permettant de guider l'imaginaire sur l'ensemble de la période. Celle-ci sera subdivisée au fil des semaines par des thématiques hebdomadaires afin de proposer une plus grande diversité de sujets et faire « voyager » l'enfant.
- Des outils facilitant la compréhension et la mise en œuvre des activités (fiche pratiques, matériel, communication renforcée...) seront mis à disposition des animateur.trice.s, une journée de préparation samedi 27 mai permettra l'installation d'un cadre, la création d'une équipe soudée et l'émergence d'une cohérence éducative au sein de cette communauté pédagogique.
- Une réflexion concertée et inclusive avec l'équipe de cuisine sur la construction des menus est effectuée en amont de la période.
- Des intervenants aux compétences spécifiques (musique, théâtre, etc...) seront invités à se joindre aux activités proposées.

Objectif 2 : Sécurité physique, morale et affective.

- Un temps de formation ou à défaut, une charte comportementale, sera présentée aux animateur.trice.s afin de définir clairement auprès de chaque membre de l'équipe, son rôle et la posture attendue.
- Une journée type est définie en annexe distinguant un rythme différent pour les enfants de moins de 6 ans et ceux de plus de 6 ans, ainsi qu'une journée type pour le groupe « passerelle » (10-11 ans) dont le fonctionnement est légèrement distinct.
- Des moyens matériels (trousse à pharmacie, espace de sieste, ressources informationnelles...) seront mis à la disposition de l'équipe d'animation afin de répondre au mieux aux situations d'urgence et aux besoins physiologiques de l'enfant.
- Une zone d'accueil est aménagée matin et soir pour accueillir les enfants et leur famille et favoriser les échanges, le dialogue entre l'équipe d'animation, les parents et les enfants.
- Un règlement intérieur définit les règles non négociables de l'accueil de loisirs. Un temps de définition des règles de vie est pris avec chaque groupe le premier jour des vacances. Ces règles de vie devront être partagées avec chaque groupe d'enfants. Elles pourront être rediscutées et modifiées si nécessaire.



Objectif 3 : Être un espace de découverte, d'expérimentation, de jeux et de joie en animant les temps formels et informels

- Les temps d'animation formels proposés au programme sont élaborés avec l'équipe d'animation et construits en considération des objectifs pédagogiques 1 et 2.
- L'équipe d'animation et la direction de l'ALSH agissent en concertation afin d'assurer les moyens de mise en œuvre et la bonne tenue des activités proposées.
- Les animateur.trice.s sont invités à prendre en mains des jeux de société, à proposer des activités créatives simples, des moments de partage mettant l'enfant à l'aise et en confiance. Ces temps doivent aussi permettre à l'enfant de partager avec l'adulte référent (l'animateur.trice) des temps de convivialité et d'apprentissage au sein du centre de loisirs.
- Des activités « de fond » telles que la construction d'un décor en carton, la rédaction d'un journal ou encore l'aménagement d'un jardin par exemple, permettent la réalisation d'activités exigeant un long temps de mise en œuvre réparti sur les temps de garderie.

Objectif 4 : formation des animateur.trice.s

- Les équipes d'animation sont constituées de sorte que les animateur.trice.s débutant.e.s et/ou non qualifié.e.s soient accompagné.e.s de personnes compétentes et expérimentées.
- La direction prête une attention particulière à l'intégration des stagiaires et nouveaux membres dans l'équipe et assure un accompagnement adapté à la situation des chacun.
- La direction assure un suivi pédagogique des stagiaires et animateur.trice.s non qualifié.e.s de sorte qu'ils puissent développer leurs compétences tout en s'assurant de la bonne tenue des objectifs précédemment formulés. Le suivi s'effectue en lien avec leurs tuteurs désignés et/ou la direction de la MJC.

## **5. Les moyens mis à disposition**

Hormis les locaux gracieusement mis à disposition par la mairie de Bégard et permettant la mise en œuvre de l'accueil de loisirs, il nous semble important de préciser quelques-uns des moyens, notamment humains et matériels, qui permettent la mise en œuvre opérationnelle des objectifs pédagogiques vu ci-dessus. Ce descriptif n'est en aucun cas exhaustif.

### Moyens humains

Pour rappel, les dispositions relatives aux normes d'encadrement d'un accueil collectif de mineurs ont déjà fait l'objet d'un point au paragraphe 2 de ce projet pédagogique.

Il faut également avoir en tête le rapport d'animateur.trice diplômé.e et non-diplômé.e à savoir 50% d'animateur.trice.s qualifié.e.s pour 30% de stagiaires et 20% de non qualifié.e.s ou 50% d'animateur.trice.s qualifié.e.s et 50% de stagiaires.

Cet été, notre équipe d'animation est composée de :

- 1 directrice diplômée (BPJEPS LTP) : Pascaline Névoit.
- 1 adjointe de direction diplômée BAFA + PSC1 pour les 3 semaines de juillet et désignée assistante sanitaire (AS) : Léa Mourier.
- 1 équipe d'animation d'une quinzaine d'animateur.trice.s BAFA dont 3 SB et 4 stagiaires BAFA
- 1 équipe d'agents municipaux pour la cuisine et l'entretien des locaux.

De nombreux partenaires et intervenants, qu'il serait laborieux de citer ici, sont pour autant des acteurs indispensables de la vie du centre de loisirs qu'il est important de reconnaître.

### Rôle de la direction

La direction est garante de la sécurité physique et morale des enfants et des adultes durant le séjour.

Elle est responsable de la gestion matérielle, financière, alimentaire, administrative et pédagogique.

Elle sera aussi le lien entre l'organisateur, l'équipe d'animation et les parents.

Elle assure aussi son rôle de formatrice auprès des animateur.trice.s en instaurant des réunions de préparation, des actions de formation et des évaluations régulières.

Elle gère la vie collective en s'assurant des temps de sommeil et de repos, de la bonne alimentation et de la bonne santé de chacun.

### Rôle de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation est garante et responsable de la sécurité physique et morale des enfants accueillis ainsi que du bon déroulement des activités.

Elle participe au projet pédagogique et propose des animations et activités en cohérence avec celui-ci.

L'équipe prépare, s'adapte au public, anime et évalue les activités qu'elle propose aux enfants.

L'équipe de la MJC dans son intégralité, constitue un support invisible sur lequel s'appuie le centre de loisir pour la bonne tenue de ses missions et fait directement ou indirectement partie des ressources constamment sollicitées.

Moyens matériels

#### *Locaux et équipements*

Pour le centre de loisirs les mercredis et les vacances d'automne, de printemps et d'été, nous utilisons les locaux de l'école publique (maternelle et garderie scolaire) mis à disposition par la commune de Bégard. Ce sont des locaux adaptés et validés par les services de la PMI notamment pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans. Notre capacité d'accueil maximale est de 110 enfants par jour.

Nous pouvons également avoir accès à proximité immédiate du centre de loisirs à :

- 2 gymnases qui peuvent être mis à disposition sur demande auprès de la mairie, 1 city stade, 1 terrain de football, 1 piste d'athlétisme et 1 skate-park
- Un petit bois très apprécié des enfants et propice aux jeux en plein air.

Ces espaces sont tous facilement accessibles à pied.

Pour le centre de loisirs des vacances de fin d'année et d'hiver, nous utilisons les locaux de la garderie de Péder nec (et salle de motricité et salle de sieste) mis à disposition par la commune de Péder nec. Ce sont des locaux adaptés et validés par les services de la PMI notamment pour l'accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Nous pouvons également avoir accès à proximité immédiate du centre de loisirs à :

- 1 halle de sport qui peut être mis à disposition sur demande auprès de la mairie, 1 city stade, 1 terrain de football,
- Un boulodrome couvert
- Un petit bois très apprécié des enfants et propice aux jeux en plein air.

Ces espaces sont tous facilement accessibles à pied.

#### *Matériels et ressources pédagogiques*

Le centre de loisirs de la MJC dispose entre autre :

- 1 minibus 9 places. En juillet, l'association loue un minibus 9 places supplémentaire et a possibilité de faire usage de celui de l'EHPAD Kreiz-ker de Bégard sur demande.
- 1 bibliothèque fournie et adaptée,
- du matériel pédagogique dédié (matériel d'éveil, d'apprentissage, jeux éducatifs et jeux symboliques...etc.), du matériel de création,
- du matériel sportif et de motricité (avec inventaire),
- des jeux de société, une malle de jeux de cour, ...etc.
- Des ressources pédagogiques riches et variées sous la forme de livres et de revues à destination de l'équipe d'animation.

## 6. Evaluation et bilan

L'évaluation doit être à la fois quantitative et qualitative. L'une permettant de mesurer l'afflux de personnes accueillies (enfants, familles, intervenants, salariés inclus) et donnant des indicateurs permettant de cadrer et améliorer notamment la gestion du budget, de nos ressources et les relations avec nos partenaires, en particulier la CAF. L'évaluation qualitative porte elle sur la qualité de l'accueil offert aux enfants et à leurs familles, la qualité des animations, des repas, mais aussi sur les relations au sein des équipes et avec les différents partenaires. Globalement, elle vise à estimer le bien-être et la satisfaction de toutes les personnes présentes sur le centre de loisirs.

Nous pouvons définir nos critères d'évaluation comme tels :

Quantitatif	Qualitatif
Nombre d'enfants accueillis (par âge, par sexe, par commune de résidence...etc)	Taux de satisfaction des enfants accueillis (animations, sorties, repas...etc)
Volume d'heures d'accueil	Qualité et diversité des activités proposées
Nombre de salariés, d'intervenants professionnels, de stagiaires	Qualité du travail d'équipe et relation les uns aux autres (adulte/adulte, adulte/enfant, adulte/famille)
Coût salarial et coût des intervenants	Respect des rôles et des missions de chacun.e (qualité de la direction, posture des animateur.trice.s...)
Nombre de sorties et coût moyen de ces sorties (transport et prestataire)	Qualité de l'accompagnement des stagiaires BAFA et leur évaluation
Coût des repas	Cohérence entre PE, PP, PA et action menée
Coût du matériel pédagogique	Respect de norme et lois en vigueur
Nombre de BAFA validés	...

Cette liste de critères d'évaluation n'est pas exhaustive ou réductrice, certains éléments peuvent être amenés à être ajoutés ou supprimés au vu des évolutions dans la gestion et l'administration du centre de loisirs. Par ailleurs, l'évaluation globale du centre de loisir est effectuée sur plusieurs plans et par plusieurs acteurs dont notamment :

- La direction de l'ALSH
- L'équipe d'animation sur le terrain
- La direction de la MJC et son Conseil d'Administration
- La CAF, la PMI...

Les critères d'évaluation précédemment mentionnés sont donc variables selon l'acteur évaluant l'action du centre de loisirs.

L'évaluation se fera au moyen de questionnaires et d'entretiens directifs et semi-directifs pour les animateur.trice.s et stagiaires. Ces évaluations seront le plus régulières possibles (lors de chaque réunion d'équipe hebdomadaire par exemple).

Des temps d'évaluation et de bilan construits seront pris avec les groupes d'enfants chaque semaine.

Les familles seront invitées à s'exprimer lors des temps d'accueil et/ou via une boîte aux lettres. Un document d'évaluation pourra leur être proposé.

Un exemple de questionnaire bilan adressé aux animateur.trice.s est présenté en annexe 4.

## **7. Annexes**

### **JOURNEE TYPE DES 3 - 6 ANS**

- 7h30 - 9h30 - Temps d'accueil et de garderie. Les animateur.trice.s peuvent profiter de ce temps pour installer leurs activités.
- 9h30 - Installation dans les salles, installation de la sieste + passage au toilettes.
- 9h40 - Rassemblement, appel, pointage.
- 9h45 - Un chant, une histoire ?
- 9h50 - La parole aux enfants
- 10h00 - Descriptif des activités de la journée
- 10h05 - Début des activités
- 10h40 - Fin de l'activité 1 / passage à l'activité 2
- 11h20 - Fin des activités, moment de jeu libre en extérieur (récréation).  
Rangement.
- 11h30 - Rassemblement vers réfectoire, passage aux toilettes, lavage de mains et installation pour le repas.
- Jusqu'à 12h45, voire 13h - Repas, les animateur.trice.s s'attablent avec les enfants, les accompagnent et leurs laissent le temps de manger.
- 12h45-12h55 - Selon humeur, météo et énergie, un petit temps de jeu en extérieur ou temps calme immédiat.
- 13h à 15h45 - Sieste pour les plus jeunes, ceux qui sont habitués à la faire et ceux qui en ont besoin.
- 13h – 14h - Pour les autres, temps calme, lecture d'une histoire puis repos : lecture en autonomie ou dessin, ni bavardages, ni jeux bruyants jusque 14h00. Les animateur.trice.s profitent de ce temps pour installer les activités de l'après-midi.
- 14h-14h45 - Temps d'activité, un peu plus long et plus approprié pour les plus grands.
- 14h45-15h45 - Un certain nombre d'enfants de la sieste sont alors réveillés ou se réveillent, proposer des activités courtes en rotation de groupes ou une activité collective permettant aux enfants d'entrer et sortir de l'activité facilement.
- 15h45-16h - Fin du temps d'activité, un.e animateur.trice.s accompagne les enfants pendant que un.e autre range l'activité et installe de goûter.
- 16h-16h30 - Goûter
- 16h30-19h - Jeux libres et activités informelles pendant l'accueil des parents et le départ des enfants.

Quelques éléments clés :

- Pour cette tranche d'âge, une activité doit se limiter à une durée de 45 minutes.
- Les difficultés apparaissent en général lorsque les enfants sont fatigués ou ont faim.

- Pour faciliter la mise en œuvre des activités, diviser les groupes est souvent préférable.
- Les jeunes enfants peuvent facilement prendre peur et créer des terreurs liées à leur passage au centre de loisirs. Une très grande vigilance, de la bienveillance, beaucoup de douceur et de patience sont de rigueur afin de les accueillir convenablement.

## JOURNEE TYPE DES 7-9 ANS

- 7h30-9h30 - Temps d'accueil et de garderie. Les animateur.trice.s peuvent profiter de ce temps pour installer leurs activités.
- 9h30-9h45 - Appel puis description de la journée, des activités proposées. Rappel des règles et sanctions en place si nécessaire (interdiction de football pour une journée par exemple).
- 9h45 - Installation dans les salles, répartition des groupes selon les activités proposées.
- 9h50 - Début des activités
- 10h50 - Fin de l'activité 1 / passage à l'activité 2
- 11h50 - Fin des activités, moment de jeu libre en extérieur (récréation)
- 12h15 - Rassemblement vers réfectoire, passage aux toilettes, lavage de mains et installation pour le repas.
- Jusqu'à 13h30 - Repas, les animateur.trice.s s'attablent avec les enfants, les accompagnent et leur laisse le temps de manger.
- 13h30-13h45 - Selon humeur, météo et énergie, un petit temps de jeu en extérieur ou temps calme immédiat.
- 13h45 à 14h15 - Temps calme, lecture en autonomie ou dessin, ni bavardages ni jeux bruyants jusqu'à 14h15. Les animateur.trice.s profitent de ce temps pour installer les activités de l'après-midi.
- 14h15-15h45 - Temps d'activité.
- 15h45-16h - Fin du temps d'activité, un(e) anim accompagne les enfants pendant que l'autre range l'activité et installe de goûter.
- 16h-16h30 - Goûter
- 16h30-19h - Jeux libres et activités informelles pendant l'accueil des parents et le départ des enfants.

Quelques éléments clés :

- Des enfants de cette tranche d'âge ont un grand besoin d'activité physique, pas tous.
- Une activité d'une durée de 1h30 est un maximum et doit être parfaitement préparée et rondement menée, avec des pauses si besoin.
- Pour une meilleure gestion du groupe, proposer en parallèle des jeux sportifs et des activités plus calmes.
- Les activités « de fond » citées en objectif 3 de ce projet pédagogique sont tout à fait appropriées pour cette tranche d'âge.



## JOURNEE TYPE DES + DE 10 ANS >> GROUPE PASSERELLE

Le groupe passerelle désigne les enfants de 10 à 12 ans débutant le collège (CM2 – 6<sup>ème</sup>) et intégrant bientôt le groupe ados de la MJC. Cette tranche d'âge se trouvant à une étape charnière entre enfance et adolescence, nous plaçons un accent important sur la responsabilité et l'autonomie de ceux-ci dans un cadre sécurisant.

Ce groupe ne peut être maintenu qu'à la condition d'effectifs suffisants. S'il n'est pas avec le groupe ados du local jeune, il suivra le rythme des 7-9 ans.

7h30-9h30 - Temps d'accueil et de garderie. Les enfants peuvent s'installer dans une salle à part. L'animateur.trice dédié.e aux groupe passerelle peut profiter de ce temps pour discuter, échanger avec eux et construire un projet d'animation avec les jeunes.

9h30-9h45 - Appel, description de la journée, des activités proposées et rappel des règles et sanctions en place si nécessaire.

De 10h à 16h – *Variable selon programme et effectif :*

- Les passerelles sont avec les ados du local jeunes à la MJC. Il faut donc penser au transport (à pied de préférence, minibus si météo non favorable). Les repas sont pris à la MJC. Ils sont amenés en liaison chaude par l'équipe de direction de l'ALSH.
- Les passerelles sont au centre de loisirs et suivent le rythme des 7-9 ans. S'il reste au centre de loisirs, le groupe passerelle peut être amené à vivre des temps en autonomie ou des activités spécialement conçues pour eux. Ils ne participent pas forcément aux mêmes activités que les plus jeunes.

16h-16h30 - Goûter

16h30-19h - Jeux libres et activités informelles pendant l'accueil des parents et le départ des enfants.

Quelques éléments clés

- Ces enfants sont en grande demande d'autonomie. Ils n'en sont pourtant qu'à leurs débuts et de grandes inégalités peuvent se faire ressentir dans la maturité des un.e.s et des autres.
- Les jeunes du local à la MJC, bien que partageant avec joie leur temps et leurs espaces, peuvent aussi se lasser de la présence des « passerelles » parmi eux. Veiller à laisser des espaces à chacun, à favoriser les temps de partage et de rencontre mais aussi des moments plus cloisonnés.
- Des projets construits et développés sur une période assez longue tels que ceux portés par les groupes d'ados peuvent être élaborés avec cette tranche d'âge.